

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 500 € à l'association Une Ile des Auteurs (85 -Vendée), pour l'organisation de la Biennale du Livre qui aura lieu à l'Ile d'Yeu le 12 août 2021 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à la Société des écrivains de Vendée (85 - Vendée), pour l'édition du 35e numéro de la revue « Lire en Vendée » qui paraîtra en décembre 2021 (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 200 € à l'office de tourisme de la Ferté-Bernard (72- Sarthe), pour l'organisation de visites théâtralisées sur le thème du « Retour de la Velue » pendant l'été 2021 (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis d'A Tout Vent (85 - Vendée), pour l'organisation de la 18e édition du Festival A tout Vent qui aura lieu à Notre Dame de Monts du 2 au 5 juillet 2021 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à la radio associative Fréquence Sillé (72 - Sarthe), pour l'organisation de la Fête de la Radio en Sarthe de juin à décembre 2021 (annexe 5) ;

ATTRIBUE

une subvention de 500 € à l'association Union Bouliste Bauloise (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de la 12e édition des fêtes boulistes qui auront lieu à La Baule du 11 au 13 juin 2021 (annexe 6) ;

ATTRIBUE

une subvention de 900 € à la Jeune Chambre Economique de Château-Gontier Sud Mayenne (53 - Mayenne), pour l'organisation d'une communication de soutien aux commerces et restaurateurs locaux à travers l'opération « Remarque mon commerçant » qui aura lieu en 2021 (annexe 7) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Les Drives en Muscadet (44- Loire-Atlantique), pour l'organisation de l'édition 2021 des Drives en Muscadet, alliant concours de golf et découverte des produits locaux, qui aura lieu du 24 au 26 juin 2021 aux golfs de Carquefou, La Bretesche et Pornic (annexe 8) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Festival Vendée Cheval (85 - Vendée), pour l'organisation d'un spectacle équestre qui aura lieu à La Roche-sur-Yon les 5 et 6 juin 2021 (annexe 9) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de la Biennale des artistes français qui aura lieu à Paimboeuf du 12 juin au 12 septembre 2021 (annexe 10) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association La Baule Pétanque (44 - Loire Atlantique), pour l'organisation du Régional Pétanque intitulé « pétanque contre le cancer » qui aura lieu à La Baule du 22 au 25 juillet 2021 (annexe 11) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 500 € à l'association Expo-Vall (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation d'un marché de producteurs, artisans et créateurs qui aura lieu à Vallet le 12 juin 2021 (annexe 12) ;

ATTRIBUE

une subvention de 4 000 € à l'association Les Sabots de Retz (44 - Loire Atlantique), pour l'organisation d'un rassemblement équestre national intitulé « Equiliberté » qui aura lieu à Saint-Père-en-Retz en juillet 2021 (annexe 13) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Centre Musical International de Roussigny (72- Sarthe), pour l'organisation de la 3e édition du festival des 3 Tambours qui aura lieu à Saint

Ulphace du 18 au 25 juillet 2021 (annexe 14) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Ligné Fest'Ouailles (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de la 24^e Fête du Mouton qui aura lieu à Ligné le 11 juillet 2021 (annexe 15);

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € à l'association Une dernière larme (44 - Loire Atlantique), pour l'organisation d'un tour de France à vélo intitulé « Je roule contre le cancer des enfants » qui aura lieu du 25 juin au 17 juillet 2021 (annexe 16) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € au Club des entreprises du Gesnois Bilurien (72 - Sarthe), pour l'organisation d'une foire des entreprises qui aura lieu à Monfort-le-Gesnois en septembre 2021 (annexe 17) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à Radio Sun (44-Loire-Atlantique), pour l'organisation d'une série d'événements relatifs aux 25 ans de la radio qui auront lieu sur le territoire régional de juin à novembre 2021 (annexe 18) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Solidarité Défense (75 - Paris), pour des actions de soutien menées auprès des militaires français pendant l'année 2021 (annexe 19) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Team Serbouti (72 - Sarthe), pour le lancement de son fonctionnement et de ses activités axées sur la pratique de l'athlétisme, le soutien au handisport et la promotion des sportifs ligériens en 2021 (annexe 20) ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'association Une Ile des Auteurs, la Société des écrivains de Vendée, l'office de tourisme de la Ferté-Bernard, l'association Les Amis d'A Tout Vent, la radio associative Fréquence Sillé , l'association Union Bouliste Bauloise, la Jeune Chambre Economique de Château-Gontier Sud Mayenne, l'association Les Drives en Muscadet, l'association Festival Vendée Cheval, l'association Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin, l'association La Baule Pétanque, l'association Expo-Vall, l'association Les Sabots de Retz, l'association Centre Musical International de Roussigny, l'association Ligné Fest'Ouailles, l'association Une dernière larme, le Club des entreprises du Gesnois Bilurien, Radio Sun, l'association Solidarité Défense, et l'association Team Serbouti.

ANNULE

la subvention de 2 000 € octroyée au Comité régional Pays de la Loire de la Fédération Française de scrabble (49 - Maine-et-Loire) (opération 2021_00270), pour l'organisation des 39^e Championnats de France Jeunes de Scrabble Duplicate.

ANNULE

la subvention de 1 000 € octroyée à l'union nationale des combattants des Herbiers (85-Vendée) (opération 2021_00276), pour l'organisation du 87^e congrès départemental de l'union nationale des combattants de la Vendée.

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 50 600 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs